
L'ANAP accompagne le déploiement des Hôpitaux de proximité par 3 actions complémentaires

Le 09/02/2022

Communiqué de presse

Les Hôpitaux de proximité sont un maillon essentiel du plan « Ma santé 2022 » pour renforcer l'offre de soins de proximité. Alors que le processus de labellisation s'accélère, l'ANAP propose aux établissements candidats un accompagnement global à travers deux guides pratiques et des appuis terrain. Dans les prochains mois, un accompagnement sera également proposé aux établissements déjà labellisés pour faciliter la mise en œuvre des projets territoriaux.

L'Hôpital de proximité, un dispositif central pour renforcer la performance du système de santé

Le label « Hôpital de proximité » positionne l'établissement comme le pivot du territoire. Il aura pour mission de renforcer des filières de soins structurées et graduées qui intègrent l'ensemble des acteurs du territoire : professionnels de ville et d'établissements sanitaires et médico-sociaux, CPTS, médecins traitants... « *Les hôpitaux de proximité sont appelés à jouer un rôle majeur pour renforcer l'accès aux soins. Ils répondent à une préoccupation croissante des citoyens de plus en plus sensibles aux enjeux d'équité territoriale* » affirme Stéphane Pardoux, directeur général de l'ANAP.

L'ANAP facilite la constitution de dossier de candidature et l'obtention de la labellisation

Pour obtenir la labellisation « Hôpital de proximité », les établissements doivent renseigner un dossier complet. Il s'agit d'un exercice délicat, qui demande du temps et des outils pour formaliser un projet robuste et convaincant. L'ANAP les accompagne dans cette démarche à travers deux publications :

- un livret synthétique qui présente en quelques pages les enjeux clés de la nouvelle labellisation
- un mode d'emploi qui propose un accompagnement pas à pas à travers 9 fiches pratiques.

En complément, l'ANAP propose à tous les établissements candidats un accompagnement direct, à travers un « appui terrain » dédié à la labellisation « Hôpitaux de proximité ». Il s'agit de sessions d'accompagnement individuelles ou collectives, organisées sur deux mois, pour soutenir l'établissement dans la formalisation de son projet.

Les inscriptions sont ouvertes et 30 établissements ont déjà prévu d'être accompagnés au cours du premier semestre 2022.

L'ANAP soutient le déploiement du projet de territoire une fois la labellisation obtenue

Une fois le label « Hôpital de proximité » obtenu, l'enjeu pour l'établissement est important : organiser la gouvernance pour faire converger les différentes parties prenantes, animer un réseau pluriprofessionnel, décliner les axes de prise en charge et déployer des actions de prévention et de promotion de la santé.

Sur cet enjeu, l'ANAP accompagnera les hôpitaux qui ont obtenu le label à travers un autre appui terrain spécialement consacré à la mise en place des projets médico-soignants de territoire dès le mois de juin. Il s'agira d'un appui collectif plus long, d'une durée d'environ huit mois pour soutenir la réalisation du plan d'actions des établissements.

[En savoir plus sur l'offre « Hôpital de proximité » de l'ANAP](#)
